

| | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 48 (1960) |
| Heft: | 875 |
| Artikel: | Anniversaire du 1er février |
| Autor: | Day, Jean |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-285008 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLE-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)

abonnement à « Femmes Suisses » compris.

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Prix du numéro 35 centimes

Compte de chèques postaux I. 943

L'art de vaincre
les obstacles con-
siste souvent à ne
pas les envisager
comme tels

SIRIUS.

La Commission suisse de l'Unesco**adresse un appel aux présidentes de sociétés féminines suisses**

A l'heure où les peuples d'origine et de mentalité différentes se dressent un peu partout les uns contre les autres, l'invitation adressée par la Commission suisse pour l'Unesco aux présidentes des grandes associations féminines suisses semblait fort opportune.

Cette commission a déjà organisé plusieurs cours sur les problèmes féminins internationaux, dans le cadre de sa section « Éducation des adultes ». De nombreux membres des associations ont participé à ces cours et en ont reconnu l'intérêt primordial. La Commission suisse pour l'Unesco demande maintenant aux groupements féminins d'instruire leurs membres, de leur faire saisir la nécessité urgente de connaître et de comprendre les femmes des pays lointains et très différents du nôtre ; la paix du monde ne saurait être établie que si cette tâche immense de compréhension mutuelle est menée à bien. Les organisations internationales ne peuvent jouer leur rôle médiateur que si un climat propice est créé parmi les humains.

Les femmes de Suisse doivent connaître les femmes des autres continents et les problèmes urgents que les organisations internationales s'efforcent de résoudre pour éviter les bâmes et les conflits. On a besoin des femmes.

Il y a diverses manières d'aborder les problèmes internationaux, du simple débat au film documentaire ou artistique.

Chaque comité connaît son public et saura juger ce qui lui convient le mieux.

Comment dispenser l'éducation internationale ?

Certains groupements féminins réclament déjà ce genre de sujets. On sent que l'heure est grave, il faut se hâter de s'informer et de collaborer au travail international, dans la mesure où on le peut. Pour parler à de tels auditoires, il faut surtout pouvoir fournir des informations très précises. On songe à publier une sorte d'ABC des organisations internationales qui se présenterait comme un dossier auquel on ajouterait des pages, à mesure que le travail international se développerait.

Mais la masse féminine préfère souvent se cantonner dans les sujets qui concernent notre petite existence locale. Comment éveiller, dans cette masse, le désir de regarder au-delà de notre horizon habituel ?

Tout d'abord par des moyens concrets : monter une exposition exotique, projeter des films ou des clichés.

Le matériel et la documentation de l'Unesco

Où trouver le matériel, direz-vous ? — A l'Unesco, justement. On possède au siège de cette organisation, à Paris, des collections de photos, de cartes, de brochures, qui permettent d'évoquer des terres lointaines et celles qui les habitent. Mais il va sans dire qu'une telle exposition ne dirait rien à personne si elle n'était pas habilement disposée et commentée. Les schémas ne sont pas tout faits et c'est fort juste : nos groupements sont très divers et il faut les aborder de la manière qui accrochera le mieux leur intérêt.

Anniversaire du 1^{er} février

Chaque groupement suffragiste a choisi de quelle façon il commémorera l'anniversaire du 1^{er} février 1959, où les électeurs de Suisse ont refusé aux femmes leurs droits politiques sur le plan fédéral. Notre journal a choisi de vous présenter deux articles parus à l'étranger, peu après ce mémorable scrutin. Tout d'abord les réflexions placées sous la rubrique « Moi, le mari », dans le périodique franco-belge « Femmes d'aujourd'hui ».

Moi, le mari

Les Suisses n'ont pas obtenu le droit de vote. Pourquoi ? Pour la simple raison que les Suisses en ont décidé ainsi. Que conclure ? De deux choses l'une : ou bien nos amis helvétiques sont d'une sagesse antique, ou bien leur montre — c'est le cas de le dire — retard singulièrement !

Je n'ai certes pas l'intention — encore moins la compétence — d'émettre sur la question un avis définitif. Mais j'ai bien la permission de m'étonner. Qu'on le veuille ou non, dénier aux femmes le droit de vote revient implicitement à leur signifier qu'elles sont des êtres humains de seconde zone, incapables d'exprimer une opinion intelligente et aptes tout juste à jouer dans la société un rôle matériel et utilitaire. « Sois belle et ta-toi ! élève mes enfants, fais-moi de bons petits plats, raccommode mes chaussures, — mais tais-toi ! »

Les Suisses s'imaginent-ils puérilement que les femmes vont en rester là ? Si elles reculent, c'est pour mieux sauter, tôt ou tard.

A notre époque où, partout dans le monde, les femmes s'alignent au rang des hommes et souvent les dépassent, dans toutes les disciplines scientifiques, artistiques, économiques même ; à notre époque où chacun admet volontiers que les femmes sont indiscutablement, dans de nombreux domaines de la vie publique, autant de dispositions innées et de talents que les hommes, on se demande bien à quoi ils rêvent, les Suisses !

Si pourtant il existait des conférences avec clichés ou films fixes, accompagnées de commentaires complètement rédigés, cela pourrait rendre service à plus d'une présidente lorsqu'un conférencier attendu est soudainement empêché.

La documentation des Nations Unies

On peut aussi s'adresser au Centre d'information des Nations Unies, au Palais des Nations à Genève. Là, Miss Atkins, la secrétaire, est à même de fournir une documentation très abondante, textes descriptifs, statistiques, articles et même films, notamment sur l'assistance technique des Nations Unies aux pays qui l'ont demandée. Cette documentation, attentivement travaillée par un des membres d'une société, peut permettre de donner une séance instructive et très attrayante à la fois.

Si pourtant il existait des conférences avec clichés ou films fixes, accompagnées de commentaires complètement rédigés, cela pourrait rendre service à plus d'une présidente lorsqu'un conférencier attendu est soudainement empêché.

Bons d'entraide

Quand nos groupements féminins auront pris conscience des conditions d'existence qu'on trouve dans de trop nombreux pays, il se peut que les unes ou les autres désirent entrer en contact plus étroits avec des œuvres lointaines. Citons ici le rapport du cours de l'Unesco qui a eu lieu à Freidorf en septembre 1959 : « Lorsque nous considérons les millions et les millions d'enfants, de femmes et de mères qui n'ont jamais reçu la moindre éducation scolaire, et qui vivent dans une profonde misère, nous nous sentons portés à entreprendre quelque chose pour vaincre cette détresse... Pour rendre possible l'aide pratique de chacun, l'Unesco a créé le système des bons d'entraide. On peut acheter ces bons auprès de l'Unesco, qui fait ensuite parvenir leur contrevaluer à l'œuvre que l'on a choisi de soutenir ». En pratique, il s'agit de carnets de timbres, chaque timbre valant vingt centimes. Il est ainsi possible à la bourse la plus modeste de faire un effort proportionnel à ses moyens.

Nous ne gagnerons pas la paix par l'immobilité, mais en allant au-devant de nos semblables moins privilégiées.

L'exemple que nous publions ci-contre illustre l'un des multiples problèmes africains.

Plaintes des femmes congolaises

Cet article, paru dans un journal du Congo, prouvera, mieux que de longues dissertation, le trouble qui règne dans les populations récemment bouleversées par la civilisation occidentale, et la nécessité d'y porter remède.

Maris d'aujourd'hui, avant d'accuser les autres, voyez votre propre faute. Nous avons déjà vu ce que vous avez fait avec plusieurs de nos compagnes. Elles savent lire, écrire, coudre et travailler. Maintenant qu'elles sont mariées, elles sont tristes et désespérées. Elles pensaient, « quand nous serons mariées, nous aurons un ménage heureux, nous serons joyeuses avec nos maris, nos enfants ». Maintenant elles voient leur mari qui gagne 4.000 et 5.000 fr. leur donner un petit posho, ou parfois rien du tout. Il rentre le soir très tard. Elles doivent se lever à minuit pour faire la nourriture, car leur mari a d'abord été boire dans les cabarets avec les femmes légères, etc.

» L'autre jour, une de nos amies s'est mariée. C'était un grand mariage, qu'est-ce que nous avons vu ! On venait féliciter le mari, on lui disait bonjour, on lui souhaitait beau-

mes-nous tous ? — qu'elles votent « d'après la tête du candidat », ou encore comme leur mari ou non selon qu'elles sont heureuses ou malheureuses en ménage, et d'autre part que « leur illogisme instinctif empêche la constitution de masses doctrinaires stables ».

Et alors ? D'abord, rien ne prouve que ce soit vrai. Ensuite, que les femmes bouleversent quelque peu le désolant sectarisme grégeois de nos traditions électORALES est, en soi, chose excellente.

Quoiqu'il en soit, dénier le droit de vote aux femmes suisses, n'est-ce pas douter de la qualité de leur jugement, alors qu'en les reconnaît par ailleurs si douées de bon sens ?

« Ce que femme veut, Dieu le veut » assure-t-on. Amies suisses, vous obtiendrez gain de cause. En attendant, patience et bon courage !

René Philippe.

• • •

Et voici des voix venues des antipodes. Des journalistes australiens ont mis en regard la réalisatrice magnifique de la *Saffa* et le brutal refus du sexe fort.

Chacun a entendu parler de l'Exposition de Bruxelles, mais, simultanément, eut lieu à Zurich, une exposition féminine suisse, la *Saffa*, dont on eut peu de nouvelles en Australie.

Le thème principal de cette exposition était centré sur la vie et le statut actuel de la Suisse, ainsi que sur son influence dans le passé.

Indubitablement cette manifestation fait ressortir l'étrange contradiction qui existe en Suisse où les femmes sont capables de collaborer à la production dans tous les domaines, mais qui ne peuvent collaborer aux affaires publiques, n'ayant pas le droit de vote... Or c'est cette année justement que le Parlement suisse a approuvé un amendement à la Constitution qui donnerait aux femmes le droit de vote et l'éligibilité...

(Catholic Weekly — Jean Day.)

De nouveau les électeurs suisses, à une majorité des deux tiers — ont refusé à leurs

A nos abonnés

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les remboursements aux retardataires ont été expédiés et nous espérons vivement qu'il leur est fait bon accueil.

Encore un grand merci à ceux qui ont arrondi la somme.

Le Mouvement Féministe.

Floriane Institut pédagogique privé Pontaise 15 LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER